

Contrôle des IJ : 25 MG accueillent le médecin conseil venu "coacher" un confrère

[Assurance maladie et sécurité sociale](#) par C. L B le 27-11-2014 [14 réaction\(s\)](#)

Contrôle des IJ : 25 MG accueillent le médecin conseil venu "coacher" un confrère



Le cabinet du docteur Smaïd Abdelattif a été anormalement garni ce jeudi matin. En effet, 25 généralistes se sont rendus chez lui, à Gauchy près de Saint Quentin, pour constituer un comité d'accueil au médecin conseil de la CPAM, venu "coacher" le praticien, déjà mis sous entente préalable pour excès de prescription d'indemnités journalières. Une mobilisation spontanée, une première, se félicite la Fédération des médecins de France.

L'affaire remonte à l'été dernier. En juin, le Dr Abdelattif était convoqué par sa CPAM, qui lui a signifié sa prochaine mise sous objectifs pour excès de prescription d'indemnités journalières. Un entretien qui doit être suivi par un courrier recommandé, auquel le praticien est tenu de répondre dans les 15 jours, s'il veut contester la sanction. Sinon, la mise sous objectif est d'office.

Problème, ce courrier est parvenu au cabinet du généraliste le 4 août. En plein durant ses vacances, ce qui lui a interdit toute contestation. C'est à l'annonce de la visite prochaine d'un médecin conseil, venu "coacher" le Dr Abdelattif pour qu'il réduise le volume de ses prescriptions d'IJ, qu'un collectif de 22 médecins généralistes s'est spontanément constitué pour le soutenir, encadré par trois membres de la FMF. Des praticiens qui n'entendaient pas laisser leur collègue tout seul face à ce contrôle "statistique".

"C'est quelque chose de nouveau", indique un médecin à la retraite, membre de la FMF, **"c'est la première fois à ma connaissance (?) La Caisse procède à des évaluations statistiques. On lui reproche des dépassements, mais un type qui est installé dans une zone industrielle et un autre dans une zone pavillonnaire, ça fausse les statistiques. Le problème, c'est que la Caisse les applique de façon unilatérale et arbitraire."** Selon ce praticien, plusieurs médecins saint-quentinois ont reçu des rappels à l'ordre.

Lorsque la Sécu détecte ce qu'elle considère être une anomalie, elle convoque le médecin. **"Ils sont seuls, face à la pression,** résume le praticien retraité. **"Au bout de deux récidives, il peut y avoir des sanctions financières prononcées par le directeur de la CPAM, qui est à la fois plaignant, instructeur et juge."**

Un mélange des genres qui laisse peu de place pour se défendre.

Pour un médecin reconnu coupable d'abus d'arrêts maladie, la sanction peut aller jusqu'à deux fois le plafond mensuel de la sécurité sociale, soit 6 260 ?.

[Avec Courrier-picard.fr]

[Assurance maladie et sécurité sociale](#) [Infirmiers](#)[Médecin](#) [Pharmacien](#)[Kiné](#) [Autres Pro. de la santé](#)
[A Découvrir Professionnel](#)[Haut de liste](#)

[COMMENTER CET ARTICLE](#)

ARTICLES ASSOCIÉS

- [Contrôle des arrêts de travail : 6 généralistes portent plainte contre l'Assurance-maladie](#)
 - [Arrêts maladie : contrôles renforcés pour les fonctionnaires](#)
 - [Trop d'IJ : des médecins demandent à devenir "zone prioritaire de santé"](#)
 - [Trop d'Indemnités journalières : les MG sont des délinquants !](#)
-